



NEWALPHA ASSET MANAGEMENT

POLITIQUE DE DROITS DE VOTE

Octobre 2021

Politique de droits de vote

New Alpha Asset Management agit en toute circonstance pour le compte des Investisseurs et peut seule exercer les droits de vote et les droits de toute nature, attachés aux supports d'investissements sous-jacents dans les Fonds, dont elle assure la gestion. New Alpha Asset Management est habilitée à représenter les Fonds dont elle assure la gestion à l'égard des tiers, ainsi que pour agir ou défendre en justice, dans l'intérêt des Investisseurs de ces Fonds.

New Alpha Asset Management se conforme à sa politique en matière d'utilisation des droits de votes attachés aux titres détenus par les Fonds dont elle assure la gestion, mise en place en conformité avec l'article 319-21 du Règlement de l'AMF et mise à jour en tant que de besoin. Pour chaque Fonds, New Alpha Asset Management en rend compte dans le rapport annuel du Fonds concerné.

Dans les Fonds de Private Equity, New Alpha Asset Management, ses mandataires sociaux et ses salariés concernés, peuvent être nommés mandataires sociaux, administrateurs, membres du directoire ou du conseil de surveillance, censeurs ou membres de comité des investisseurs ou à toute position équivalente dans les sociétés sous-jacentes investies dans le portefeuille des Fonds de Private Equity concernés.

La Société de gestion peut également nommer des tiers qu'elle choisit à ces postes. New Alpha Asset Management rendra compte aux Investisseurs dans le rapport annuel de l'exercice concerné de toute les nominations effectuées à ce titre ainsi que des droits de vote exercés dans les assemblées générales des sociétés du portefeuille concerné et au sein des conseils de surveillance des sociétés susmentionnées.



NEWALPHA ASSET MANAGEMENT

128 boulevard Raspail

75006 Paris, France

Tel : +331 4456 1000

Fax : +331 4456 1100

Email : info@newalpha.com